

# Newsletter, 1er-4 octobre 2018 - Session plénière - Strasbourg

[27-09-2018 - 14:49]

<a href="#">Des voitures plus propres sur les routes de l'UE d'ici 2030</a> . . . . .	3
Une nouvelle législation votée mercredi plaide pour une réduction des émissions de CO2 des nouvelles voitures et une hausse de la part de marché des véhicules à émissions nulles ou faibles.	
<a href="#">Règles actualisées sur les services de médias audiovisuels</a> . . . . .	4
Les règles sur les services de médias audiovisuels, garantissant la protection des enfants et 30% de programmes européens dans les catalogues des plateformes en ligne, seront mises aux voix.	
<a href="#">Les députés débattront des priorités du sommet européen des 18-19 octobre</a> . .	5
Les députés débattront, mardi matin, de leurs priorités pour la réunion des chefs d'État ou de gouvernement des 18-19 octobre à Bruxelles.	
<a href="#">État de droit en Roumanie: l'indépendance de la justice en débat en plénière</a> . . .	6
Les députés débattront mercredi des dernières réformes de la justice en Roumanie et de leur impact sur la séparation des pouvoirs, en présence de la Première ministre Viorica Dăncilă.	
<a href="#">Jüri Ratas débattrra de l'avenir de l'Europe avec les députés</a> . . . . .	7
Le Premier ministre estonien, Jüri Ratas, débattrra de l'avenir de l'Europe avec les députés et le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker, mercredi à 10 heures.	
<a href="#">Libre circulation des données à caractère non personnel: la 5e liberté de l'UE</a> . .	8
Les obstacles à la libre circulation des données à caractère non personnel gérées par les entreprises et les autorités publiques seront levés grâce aux règles mises aux voix jeudi.	
<a href="#">Lutte contre le crime organisé: les actifs gelés et confisqués plus rapidement</a> . . .	9
Les députés débattront mercredi et voteront jeudi sur de nouvelles règles visant à accélérer le gel et la confiscation des avoirs d'origine criminelle dans l'UE.	
<a href="#">Les députés réduisent de 70 millions d'euros le soutien à la Turquie</a> . . . . .	10
Le Parlement se prononcera mardi pour annuler 70 millions d'euros de fonds de pré-adhésion destinés à la Turquie, les conditions pour améliorer l'État de droit n'ayant pas été respectées.	
<a href="#">Le Président du Monténégro, Milo Đukanović, s'adressera au Parlement</a> . . . . .	11
Le Président du Monténégro, Milo Đukanović, s'adressera aux députés lors d'une séance solennelle à Strasbourg mardi à 11h30.	
<a href="#">La décision américaine de stopper les fonds aux réfugiés palestiniens débattue</a> .	12
Les députés, le Conseil et la Commission débattront mardi de la décision de l'administration Trump de stopper tout financement américain de l'Office de l'ONU pour les réfugiés de Palestine.	
<a href="#">Yémen: le rôle de l'UE examiné dans le cadre des efforts de paix</a> . . . . .	13
Mardi, les députés débattront de l'évolution de la situation au Yémen, pays confronté à la plus grande crise humanitaire mondiale. Une résolution sera mise aux voix jeudi.	
<a href="#">La Commission et le Conseil questionnés sur la perte du droit de vote à l'approche des élections européennes</a> . . . . .	14
Les députés interrogeront la Commission et le Conseil sur la protection des droits des ressortissants de l'UE vivant dans un autre État membre lors des élections	



nationales et européennes.

<a href="#">Encourager l'évaluation conjointe des médicaments</a> . . . . .	15
La nouvelle législation vise à éviter la duplication des évaluations nationales qui déterminent la valeur ajoutée d'un médicament et qui aident les pays de l'UE à décider du prix.	
<a href="#">Davantage de fonds pour les villes et les régions confrontées à la migration?</a> . . .	16
Les autorités locales et régionales sont généralement chargées d'accueillir et d'intégrer migrants et réfugiés, mais manquent souvent du soutien et des fonds nécessaires.	
<a href="#">Banques: intervention de la BCE sur les risques de blanchiment de capitaux</a> . . .	17
Suite aux nombreux cas de blanchiment de capitaux par des banques de l'UE ayant fait les gros titres récemment, la BCE tiendra informés les députés mercredi.	
<a href="#">Réforme de la TVA pour simplifier le système et réduire la fraude</a> . . . . .	18
Mercredi, les députés devraient adopter la réforme du système de TVA proposée par la Commission européenne, tout en présentant des ajustements visant à fixer un taux maximal de TVA.	
<a href="#">De nouvelles règles pour rendre Eurojust plus efficace</a> . . . . .	19
Des règles mises à jour pour clarifier le rôle et améliorer l'efficacité d'Eurojust feront l'objet d'un débat en plénière mercredi et d'un vote jeudi.	
<a href="#">Résolutions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie</a> . . . . .	20
<a href="#">Autres sujets à l'ordre du jour</a> . . . . .	20

Baptiste CHATAIN

ROLE: Attaché de presse  
BXL: (+32) 2 28 40992  
STR: (+33) 3 881 74151  
PORT: (+32) 498 98 13 37  
EMAIL: [baptiste.chatain@europarl.europa.eu](mailto:baptiste.chatain@europarl.europa.eu)  
EMAIL: [presse-fr@europarl.europa.eu](mailto:presse-fr@europarl.europa.eu)

Nicolas DELALEU

ROLE: Attaché de presse  
BXL: (+32) 2 28 44407  
STR: (+33) 3 88 17 20 97  
PORT: (+32) 471 95 35 11  
EMAIL: [nicolas.delaleu@europarl.europa.eu](mailto:nicolas.delaleu@europarl.europa.eu)  
EMAIL: [presse-fr@europarl.europa.eu](mailto:presse-fr@europarl.europa.eu)

Wendy DE MONTIS

ROLE: Attachée de presse  
BXL: (+32) 2 28 31151  
PORT: (+32) 470 87 02 64  
EMAIL: [presse-fr@europarl.europa.eu](mailto:presse-fr@europarl.europa.eu)

</news/fr/agenda/briefing/2018-10-01>

### En savoir plus

- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Suivre la séance en direct \(EbS+\)](#)
- [Europarl TV](#)
- [Conférences de presse et autres événements](#)
- [Centre multimédia](#)
- [EP Newshub](#)

# Des voitures plus propres sur les routes de l'UE d'ici 2030

**Une nouvelle législation votée mercredi plaide pour une réduction des émissions de CO2 des nouvelles voitures et une hausse de la part de marché des véhicules à émissions nulles ou faibles.**

La commission de l'environnement du Parlement a proposé de fixer un objectif de 45% en matière de réduction des émissions de l'ensemble du parc de l'UE pour les nouvelles voitures d'ici 2030 (contre l'objectif de 30% proposé par la Commission européenne avec 2020 comme année de référence), avec un objectif intermédiaire de 20% d'ici 2025. Le projet législatif fixe des objectifs similaires pour les nouvelles camionnettes.

Les constructeurs devront également garantir que les véhicules à émissions nulles ou faibles (qui émettent moins de 50 grammes de CO2 par kilomètre) représentent 40% de la part de marché des ventes de nouvelles voitures et camionnettes d'ici 2030, et 20% d'ici 2025.

## Contexte

Le transport est le seul grand secteur de l'UE où les émissions de gaz à effet de serre sont toujours en augmentation, affirme le texte. Afin de respecter les engagements pris lors de la COP21 en 2015, la décarbonisation de l'ensemble du secteur des transports doit s'accélérer, pour atteindre zéro émission d'ici 2050.

En même temps, le secteur automobile mondial évolue rapidement, notamment en matière de groupes motopropulseurs électrifiés. Si les constructeurs européens s'engagent tardivement dans la nécessaire transition énergétique, ils risquent de perdre leur leadership, précise le rapport.

*Débat: mardi 2 octobre*

*Vote: mercredi 3 octobre*

*Procédure: procédure législative ordinaire*

*Conférence de presse: mercredi 3 octobre à 15 heures*

## En savoir plus

- [Projet de rapport \(en anglais\)](#)
- [Communiqué de presse à l'issue du vote en commission parlementaire \(11.09.2018\)](#)
- [Profil de la rapporteure Miriam Dalli \(S&D, MT\)](#)
- [Fiche de procédure](#)
- [Service de recherche du PE - Les normes en matière de CO2 pour les nouvelles voitures et camionnettes \(février 2018, en anglais\)](#)
- [Produits multimédias - Émissions des voitures](#)

# Règles actualisées sur les services de médias audiovisuels

**Les règles sur les services de médias audiovisuels, garantissant la protection des enfants et 30% de programmes européens dans les catalogues des plateformes en ligne, seront mises aux voix.**

La législation révisée s'applique aux diffuseurs mais également aux plateformes de vidéo à la demande et de partage de vidéos en ligne, telles que Netflix, YouTube ou Facebook, ainsi qu'à la retransmission en direct sur les plateformes de partage de vidéos.

Les nouvelles dispositions, conçues pour protéger les enfants, obligent désormais les plateformes en ligne à prendre des mesures contre les contenus signalés qui incitent à la violence, à la haine et au terrorisme, et sont plus strictes en matière de publicité et de placement de produits dans les programmes destinés aux enfants.

## Nouvelles règles sur la publicité

De nouvelles règles générales sur la publicité ont également été définies. La publicité peut seulement représenter un maximum de 20% de la période de diffusion quotidienne allant de 6h00 à 18h00, et de 20% également pour la période de "prime time" entre 18h00 et minuit.

*Vote: mardi 2 octobre*

*Procédure: codécision*

*Conférence de presse: mercredi 3 octobre de 10h00 à 10h30 en présence des deux rapporteuses Petra Kammerevert (S&D, DE) et Sabine Verheyen (PPE, DE)*

## En savoir plus

- [Texte consolidé tel que conclu avec le Conseil \(juin 2018, en anglais\)](#)
- [La commission de la culture approuve l'accord conclu sur les nouvelles règles relatives aux médias audiovisuels \(11.07.2018, en anglais\)](#)
- [Profil de la rapporteure Sabine Verheyen \(PPE, DE\)](#)
- [Profil de la rapporteure Petra Kammerevert \(S&D, DE\)](#)
- [Fiche de procédure](#)
- [Service de recherche du PE - Directive sur les services de médias audiovisuels \(juin 2018, en anglais\)](#)
- [Produits multimédias - Services de médias audiovisuels dans l'UE](#)

# Les députés débattront des priorités du sommet européen des 18-19 octobre

**Les députés débattront, mardi matin, de leurs priorités pour la réunion des chefs d'État ou de gouvernement des 18-19 octobre à Bruxelles.**

Le sommet européen devrait se concentrer sur le Brexit, la migration et la sécurité intérieure.

À un peu plus de six mois avant le Brexit, prévu officiellement le 30 mars 2019, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE se réuniront pour discuter (en format UE27) de l'évolution des négociations sur les conditions de l'accord de retrait du Royaume-Uni.

*Débat: mardi 2 octobre*

*Procédure: débat sans résolution*

## En savoir plus

- [Ordre du jour provisoire du Conseil européen des 18-19 octobre 2018](#)
- [Résolutions du Parlement européen sur le Brexit](#)
- [Produits multimédias - Sommet européen des 18-19 octobre 2018](#)

# État de droit en Roumanie: l'indépendance de la justice en débat en plénière

**Les députés débattront mercredi des dernières réformes de la justice en Roumanie et de leur impact sur la séparation des pouvoirs, en présence de la Première ministre Viorica Dăncilă.**

Une résolution sera mise aux voix en plénière lors la session plénière de novembre I.

Le Parlement européen a déjà [débattu de l'État de droit en Roumanie en février dernier](#), suite à des manifestations de grande ampleur après l'adoption par le Parlement roumain d'une réforme de l'organisation du système judiciaire et d'amendements aux règles relatives aux conflits d'intérêt. Le code pénal et le code de procédure pénale ont également été modifiés, mais ces changements sont en train d'être examinés par la Cour constitutionnelle.

Les manifestants sont descendus dans la rue à nouveau le mois dernier pour protester contre la corruption et les modifications apportées au système judiciaire. Plusieurs personnes ont été blessées lors d'affrontements avec la police anti-émeute.

En janvier, la [Commission européenne a alerté](#) des conséquences que ces changements pourraient avoir sur l'indépendance du système judiciaire roumain et sur sa capacité à lutter efficacement contre la corruption. Avant le débat en plénière, Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne, [se rendra en commission des libertés civiles lundi 1er octobre](#) pour débattre avec les députés de la situation dans le pays.

*Débat: mercredi 3 octobre*

*Vote: novembre I*

*Procédure: déclarations du Conseil et de la Commission, avec résolution*

## En savoir plus

- [Rapport 2017 sur les progrès réalisés par la Roumanie au titre du mécanisme de coopération et de vérification \(15.11.2017\)](#)
- [Produits multimédias - UE/Roumanie](#)

# Jüri Ratas débattrra de l'avenir de l'Europe avec les députés

**Le Premier ministre estonien, Jüri Ratas, débattrra de l'avenir de l'Europe avec les députés et le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker, mercredi à 10 heures.**

Jüri Ratas est le Premier ministre de la République d'Estonie depuis le 23 novembre 2016. Il est également le président du parti centriste estonien.

Il sera le dixième chef d'État ou de gouvernement à s'adresser aux députés en plénière et à débattre de l'avenir de l'Europe, après:

- le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, le 17 janvier 2018;
- le Premier ministre croate, Andrej Plenkovic, le 6 février 2018;
- le Premier ministre portugais, António Costa, le 14 mars 2018;
- le Président français, Emmanuel Macron, le 17 avril 2018;
- le Premier ministre belge, Charles Michel, le 3 mai 2018;
- le Premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, le 30 mai 2018;
- le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte, le 13 juin 2018;
- le Premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, le 4 juillet 2018; et
- le Premier ministre grec, Alexis Tsipras, le 11 septembre 2018.

Le Président roumain, Klaus Werner Iohannis, débattrra de l'avenir de l'Europe lors de la session plénière d'octobre II à Strasbourg.

Le Président du PE, [Antonio Tajani](#), et M. Ratas participeront à un point presse commun mercredi à 12h30, devant le salon protocolaire.

*Débat: mercredi 3 octobre à 10 heures*

*Procédure: débat sur l'avenir de l'Europe, sans résolution*

*Point presse: mercredi 3 octobre à 12h30, devant le salon protocolaire*

## En savoir plus

- [Biographie du Premier ministre estonien, Jüri Ratas \(en anglais\)](#)
- [L'avenir de l'EU en débat](#)
- [Produits multimédias - Avenir de l'Europe](#)

# Libre circulation des données à caractère non personnel: la 5e liberté de l'UE

**Les obstacles à la libre circulation des données à caractère non personnel gérées par les entreprises et les autorités publiques seront levés grâce aux règles mises aux voix jeudi.**

La nouvelle législation, déjà convenue de façon informelle avec le Conseil, interdira les règles nationales exigeant que les données soient stockées et traitées dans un État membre donné.

Les données à caractère non personnel incluent par exemple les ensembles de données agrégées et anonymisées utilisées pour l'analyse des mégadonnées, les données sur l'agriculture de précision qui peuvent aider à contrôler et à optimiser l'utilisation des pesticides et de l'eau, ou encore les données sur les besoins d'entretien des machines industrielles.

Le nouveau règlement vise à ouvrir la voie à l'intelligence artificielle, à l'informatique en nuage et à l'analyse des mégadonnées.

## Contexte

Le règlement sur la libre circulation des données à caractère non personnel vient compléter le règlement général sur la protection des données, qui traite de la libre circulation et de la portabilité des données à caractère personnel dans l'UE. Ensemble, ils créent le cadre d'un espace européen commun en matière de données. Les données deviennent ainsi la cinquième liberté sur le marché unique, après la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

*Débat: mercredi 3 octobre*

*Vote: jeudi 4 octobre*

*Procédure: procédure législative ordinaire, accord en première lecture*

## En savoir plus

- [Projet de texte de compromis sur le règlement sur la libre circulation des données à caractère non personnel dans l'UE \(en anglais\)](#)
- [Communiqué de presse suite au vote en commission \(12.07.2018, en anglais\)](#)
- [Profil de la rapporteure Anna Maria Corazza Bildt \(PPE, SE\)](#)
- [Fiche de procédure](#)
- [Service de recherche du PE - Libre circulation des données à caractère non personnel dans l'UE \(en anglais\)](#)
- [Produits multimédias](#)



# Lutte contre le crime organisé: les actifs gelés et confisqués plus rapidement

**Les députés débattront mercredi et voteront jeudi sur de nouvelles règles visant à accélérer le gel et la confiscation des avoirs d'origine criminelle dans l'UE.**

Les nouvelles règles, déjà approuvées de façon informelles par les négociateurs du Parlement et du Conseil en juin, permettront aux États membres de demander de façon plus rapide et plus simple à d'autres États membres de geler des avoirs d'origine criminelle ou de confisquer des biens d'origine criminelle.

Priver les criminels de leurs avoirs est un outil efficace pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme. Toutefois, on estime qu'actuellement seuls 1,1% des profits d'origine criminelle sont confisqués dans l'UE. Les nouvelles mesures, qui incluent des délais plus serrés pour les autorités et des documents standardisés pour tous les pays de l'UE, visent à tarir les sources de financement des criminels et des terroristes à travers l'Union, en accélérant le gel et la confiscation de leurs avoirs d'origine criminelle.

*Débat: mercredi 3 octobre*

*Vote: jeudi 4 octobre*

*Procédure: procédure législative ordinaire, accord en première lecture*

## En savoir plus

- [Projet de résolution sur la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation](#)
- [Profil de la rapporteure Nathalie Griesbeck \(ADLE, FR\)](#)
- [Fiche de procédure](#)
- [Rapport Europol - Le crime paye-t-il toujours? \(2016, en anglais\)](#)
- [Produits multimédias](#)

# Les députés réduisent de 70 millions d'euros le soutien à la Turquie

**Le Parlement se prononcera mardi pour annuler 70 millions d'euros de fonds de pré-adhésion destinés à la Turquie, les conditions pour améliorer l'État de droit n'ayant pas été respectées.**

Lors des négociations budgétaires en novembre dernier, le Parlement et le Conseil ont décidé de placer 70 millions d'euros en réserve pour les fonds de pré-adhésion à la Turquie (70 millions d'euros en crédits d'engagements et 35 millions d'euros en crédits de paiement), et de les libérer "lorsque la Turquie aura réalisé des progrès suffisants et mesurables dans les domaines de l'État de droit, de la démocratie, des droits de l'homme et de la liberté de la presse, conformément au rapport annuel de la Commission".

Cependant, dans son [rapport annuel sur la Turquie](#), publié le 17 avril 2018, la Commission européenne n'a trouvé aucune preuve de telles améliorations. Les conditions n'ayant ainsi pas été remplies, les députés devraient soutenir le [projet de budget rectificatif 05/2018](#), dans lequel la Commission européenne propose de transférer les fonds destinés à la Turquie afin de renforcer des programmes liés aux migrations.

*Vote: mardi 2 octobre*

*Procédure: procédure budgétaire*

## En savoir plus

- [Communiqué de presse à l'issue du vote en commission parlementaire \(25.09.2018\)](#)
- [Profil du rapporteur Siegfried Muresan \(PPE, RO\)](#)
- [Fiche de procédure](#)
- [Produits multimédias](#)

# Le Président du Monténégro, Milo Đukanović, s'adressera au Parlement

**Le Président du Monténégro, Milo Đukanović, s'adressera aux députés lors d'une séance solennelle à Strasbourg mardi à 11h30.**

Les progrès réalisés dans les négociations d'adhésion à l'UE, la coopération en matière de sécurité et l'ingérence électorale de puissances étrangères devraient faire partie des sujets abordés par M. Đukanović lors de sa première visite officielle au Parlement européen.

Les autorités monténégrines ont accusé la Russie d'avoir tenté d'organiser le 16 octobre 2016 (le jour des élections législatives) un coup d'État visant à renverser M. Đukanović, qui était alors Premier ministre, avec l'aide de sympathisants pro-russes. Une action censée avoir été menée pour empêcher l'adhésion du pays à l'OTAN.

Néanmoins, le Monténégro est bel et bien devenu le 29 État membre de l'alliance militaire le 5 juin 2017. Les négociations relatives à l'adhésion du pays à l'UE ont débuté en juin 2012.

Un point presse des Présidents Tajani et Đukanović est prévu à midi devant l'espace protocolaire.

*Débat: mardi 2 octobre*

*Procédure: séance solennelle*

## En savoir plus

- [Résolution du PE du 16 mars 2017 sur le rapport 2016 de la Commission sur le Monténégro](#)
- [Produits multimédias - Élargissement de l'UE: Balkans occidentaux](#)
- [Produits multimédias - UE-Monténégro](#)

# La décision américaine de stopper les fonds aux réfugiés palestiniens débattue

**Les députés, le Conseil et la Commission débattront mardi de la décision de l'administration Trump de stopper tout financement américain de l'Office de l'ONU pour les réfugiés de Palestine.**

L'annonce a été faite par le Département d'État américain en août et a déclenché l'indignation générale parmi les Palestiniens, étant donné que près de 5 millions de réfugiés palestiniens dépendent du programme de l'ONU pour soutenir notamment des [programmes de soins de santé, des écoles, des infrastructures et des services sociaux](#).

L'administration américaine actuelle a qualifié le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) comme d'"[opération irrémédiablement imparfaite](#)" et a par ailleurs critiqué le fait que d'autres pays ne partageaient pas suffisamment le fardeau en matière de soutien à la communauté palestinienne.

Les députés devraient également aborder la façon dont l'Union européenne devrait réagir à l'annonce des États-Unis. L'UE et ses États membres représentent ensemble le plus grand donateur de l'UNRWA, avec une contribution de 441 millions d'euros en 2017.

*Débat: mardi 2 octobre*

*Procédure: déclaration de la Commission européenne*

## En savoir plus

- [Résolution du Parlement européen du 8 février 2018 sur la situation de l'UNRWA](#)
- [Réfugiés palestiniens: le Parlement appelle les États-Unis à revoir leur décision de diviser par deux leur aide à l'UNRWA](#)
- [Produits multimédias](#)

# Yémen: le rôle de l'UE examiné dans le cadre des efforts de paix

**Mardi, les députés débattront de l'évolution de la situation au Yémen, pays confronté à la plus grande crise humanitaire mondiale. Une résolution sera mise aux voix jeudi.**

Plus de trois ans de conflit entre les forces loyales au gouvernement reconnu par la communauté internationale et les rebelles Houthi ont dévasté le pays, laissant 22 millions de Yéménites (soit 80% la population totale) dans un besoin urgent d'aide humanitaire ou de protection. Le pays souffre également de la plus grande épidémie de choléra jamais enregistrée dans l'histoire moderne, avec plus d'un million de cas suspectés signalés en 2017 et plus de 2200 décès liés à la maladie.

Par ailleurs, le Yémen est considéré comme faisant partie d'une lutte de pouvoir régionale entre l'Iran sous contrôle chiite, soutenant les rebelles Houthi, et l'Arabie saoudite sous contrôle sunnite, à la tête de l'alliance des États arabes soutenue par l'Occident et qui tente de rétablir le gouvernement reconnu au niveau international.

Depuis le début de la guerre civile au Yémen, le Parlement européen appelle tous les acteurs à désamorcer le conflit, à s'engager dans les négociations de paix menées par l'ONU et à trouver des solutions politiques. Les députés ont aussi demandé à la chef de la politique étrangère de l'UE, Federica Mogherini, de lancer une initiative afin d'imposer un [embargo européen sur les armes à l'encontre de l'Arabie Saoudite](#), étant donné les allégations sérieuses selon lesquelles la coalition menée par l'Arabie Saoudite violerait la législation humanitaire internationale au Yémen.

*Débat: mardi 2 octobre*

*Vote: jeudi 4 octobre*

*Procédure: résolution non législative*

## En savoir plus

- [Résolution du Parlement européen du 30 novembre 2017 sur la situation au Yémen](#)
- [Le Yémen et l'UE \(en anglais\)](#)
- [Fiche de procédure](#)

# La Commission et le Conseil questionnés sur la perte du droit de vote à l'approche des élections européennes

**Les députés interrogeront la Commission et le Conseil sur la protection des droits des ressortissants de l'UE vivant dans un autre État membre lors des élections nationales et européennes.**

Dans la perspective des prochaines élections européennes de mai 2019, les députés demanderont à la Commission et au Conseil s'ils ont l'intention de proposer des mesures visant à garantir le droit de tous les citoyens européens de choisir de voter soit dans leur État membre d'origine, soit dans leur État membre d'accueil. Le Parlement demandera à la Commission si elle considère que limiter ou priver les citoyens de leur droit de vote constitue une violation du droit à la libre circulation en vertu de la législation européenne.

À l'heure actuelle, six États membres (Chypre, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, Malte et le Royaume-Uni), sous des conditions différentes, privent leurs ressortissants vivant à l'étranger du droit de vote aux élections législatives nationales. Les ressortissants de certains États membres ne peuvent pas voter pour les députés du Parlement européen élus dans leur État membre d'origine. Dans certains pays de l'UE (par exemple en Espagne et au Portugal), il n'y a pas ou pas suffisamment d'infrastructures pour voter depuis l'étranger, ce qui représente un obstacle à l'exercice du droit de vote.

Les ressortissants de certains États membres peuvent ne pas être en mesure de voter pour les membres du Parlement européen élus dans leur État membre d'origine.

*Débat: mardi 2 octobre*

*Procédure: question orale au Conseil et à la Commission*

## En savoir plus

- [Question orale à la Commission - Cecilia Wikström, au nom de la commission des pétitions](#)
- [Question orale au Conseil - Cecilia Wikström, au nom de la commission des pétitions](#)
- [Service de recherche du PE - Privation du droit de vote des citoyens de l'UE résidant à l'étranger - Situation des élections nationales et européennes dans les États membres de l'UE \(décembre 2014, en anglais\)](#)
- [Produits multimédias](#)

# Encourager l'évaluation conjointe des médicaments

**La nouvelle législation vise à éviter la duplication des évaluations nationales qui déterminent la valeur ajoutée d'un médicament et qui aident les pays de l'UE à décider du prix.**

Les professionnels de la santé, les patients et les établissements doivent savoir si un nouveau médicament ou un nouvel instrument médical représente ou non une amélioration, en comparaison avec d'autres produits sur le marché. Par conséquent, les évaluations des technologies de la santé (ETS) ont pour but d'identifier leur valeur ajoutée et d'aider les pays de l'UE à décider du prix et du remboursement. Les ETS relèvent cependant de la compétence exclusive des États membres, ce qui entraîne une duplication inutile des évaluations.

La nouvelle législation a donc pour objectif de renforcer la coopération entre les États membres dans le domaine des ETS, en définissant la procédure permettant aux pays de l'UE de procéder à des évaluations conjointes volontaires. Les dispositions couvrent des aspects tels que les règles de partage des données, la création de groupes de coordination, la prévention des conflits d'intérêts entre experts et la publication des résultats des travaux conjoints.

## Contexte

Les députés soulignent qu'il existe de nombreux obstacles à l'accès aux médicaments et aux technologies innovantes dans l'UE, les principaux étant l'absence de nouveaux traitements pour certaines maladies et le prix élevé des médicaments, qui dans de nombreux cas n'ont pas de valeur thérapeutique ajoutée.

*Débat: lundi 1er octobre*

*Vote: mercredi 3 octobre*

*Procédure: codécision*

## En savoir plus

- [Projet de rapport \(en anglais\)](#)
- [Communiqué de presse à l'issue du vote en commission parlementaire \(13.09.2018\)](#)
- [Profil de la rapporteure Soledad Cabezón Ruiz \(S&D, ES\)](#)
- [Fiche de procédure](#)

# Davantage de fonds pour les villes et les régions confrontées à la migration?

**Les autorités locales et régionales sont généralement chargées d'accueillir et d'intégrer migrants et réfugiés, mais manquent souvent du soutien et des fonds nécessaires.**

Au vu de la crise humanitaire qui sévit en Méditerranée, les députés devraient appeler l'UE et ses États membres à augmenter le financement direct des villes et des régions, en leur accordant un accès direct aux lignes budgétaires du cadre financier pluriannuel.

*Débat: mercredi 3 octobre*

*Procédure: déclarations du Conseil et de la Commission, sans résolution*

## En savoir plus

- [Question orale à la Commission](#)
- [Question orale au Conseil](#)
- [Question orale au Conseil](#)
- [Produits multimédias - Migration](#)



# Banques: intervention de la BCE sur les risques de blanchiment de capitaux

**Suite aux nombreux cas de blanchiment de capitaux par des banques de l'UE ayant fait les gros titres récemment, la BCE tiendra informés les députés mercredi.**

Les députés chercheront à mieux comprendre les mesures à mettre en place pour lutter contre la prolifération de tels cas.

*Débat: mercredi 3 octobre*

*Procédure: débat*

## En savoir plus

- [Produits multimédias](#)

# Réforme de la TVA pour simplifier le système et réduire la fraude

**Mercredi, les députés devraient adopter la réforme du système de TVA proposée par la Commission européenne, tout en présentant des ajustements visant à fixer un taux maximal de TVA.**

Les deux actes législatifs proposés font partie du large train de mesures présenté par la Commission européenne en vue de réformer le système de TVA et d'améliorer la clarté transfrontalière. L'un vise à faciliter les échanges commerciaux des PME au sein du marché unique et à réduire la fraude à la TVA, tandis que l'autre a pour objectif de mettre en place un système plus clair de taux de TVA.

Chaque année, les pays de l'UE perdent jusqu'à 50 milliards d'euros en raison de la fraude transfrontalière à la TVA.

Les députés devraient soutenir l'action générale de la Commission européenne tout en proposant d'établir un taux de TVA maximal de 25%, des mécanismes de résolution des litiges ainsi qu'un portail d'informations permettant d'obtenir rapidement des informations précises sur les taux de TVA dans les autres États membres.

*Débat: mardi 2 octobre*

*Vote: mercredi 3 octobre*

*Procédure: consultation*

## En savoir plus

- [Projet de rapport sur la proposition modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée](#)
- [Projet de rapport sur la proposition modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification de certaines règles dans le système de taxe sur la valeur ajoutée](#)
- [Communiqué de presse à l'issue du vote en commission parlementaire \(04.09.2018, en anglais\)](#)
- [Profil du rapporteur Jeppe Kofod \(S&D, DK\) \(régime de TVA définitif\)](#)
- [Profil du rapporteur Tibor Szanyi \(S&D, HU\) \(taux de TVA\)](#)
- [Fiche de procédure - Système de taxe sur la valeur ajoutée \(TVA\): harmoniser et simplifier certaines règles et système définitif de taxation des échanges intra-Union](#)
- [Fiche de procédure - Taux de taxe sur la valeur ajoutée](#)
- [Évaluation de la Commission européenne des revenus perdus en raison de fraudes à la TVA](#)
- [Service de recherche du PE - Réformes de la TVA \(octobre 2017, en anglais\)](#)
- [Produits multimédias](#)

# De nouvelles règles pour rendre Eurojust plus efficace

**Des règles mises à jour pour clarifier le rôle et améliorer l'efficacité d'Eurojust feront l'objet d'un débat en plénière mercredi et d'un vote jeudi.**

[Eurojust](#), l'Agence de coopération judiciaire de l'UE, facilite les enquêtes et les poursuites transfrontalières pour les crimes graves commis dans l'UE. Les changements dans la structure de l'agence, son champ d'action et d'opération, incluant un nouveau modèle de gouvernance, amélioreront l'efficacité d'Eurojust dans la lutte contre le crime transfrontalier.

Les règles mises à jour, déjà approuvées par les négociateurs du Conseil et du Parlement en juin, tiennent aussi compte de la création du [Parquet européen](#) ainsi que des [nouvelles règles en matière de protection des données](#). Par ailleurs, suite à la révision de ces dispositions, le Parlement européen et les parlements nationaux seront à l'avenir impliqués dans l'évaluation des activités d'Eurojust.

*Débat: mercredi 3 octobre*

*Vote: jeudi 4 octobre*

*Procédure: procédure législative ordinaire, accord en première lecture*

## En savoir plus

- [Projet de rapport sur Eurojust](#)
- [Profil du rapporteur Axel Voss \(PPE, DE\)](#)
- [Fiche de procédure](#)
- [Produits multimédias](#)

# Résolutions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie

**Le Parlement tiendra des débats sur les urgences relatives aux droits de l'homme et à la démocratie, jeudi 4 octobre vers 10h00, avec des votes intervenant à midi sur les sujets suivants:**

- Détérioration de la liberté des médias au Belarus, notamment le cas de Charter 97;
- Émirats arabes unis, notamment la situation du défenseur des droits de l'homme Ahmed Mansoor; et
- Arrestations arbitraires massives d'Ouïgours et de Kazakhs dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang.

*Débats et votes: jeudi 4 octobre*

*Procédure: résolutions non législatives*

## En savoir plus

- [Produits multimédias](#)

## Autres sujets à l'ordre du jour

**Parmi les autres sujets devant être débattus et votés, figurent:**

- Technologies des registres distribués et chaînes de blocs: renforcer la confiance par la désintermédiation, question orale à la Commission, mercredi;
- Paquet relatif à la stratégie en matière de passation des marchés publics, Coelho, débat et vote jeudi;
- Contribution de l'UE à l'instrument contraignant des Nations unies pour les entreprises transnationales au regard des droits de l'homme, questions orales, débat mardi;
- Normes internationales d'information financière: IFRS17 Contrats d'assurance, déclaration de la Commission sans résolution, débat lundi, vote mercredi;
- Lutter contre la fraude douanière et protéger les ressources propres de l'UE, déclaration de la Commission sans résolution, débat mercredi, vote jeudi; et
- Programme de l'Union européenne pour les régions rurales, montagneuses et isolées, déclaration de la Commission sans résolution, débat lundi, vote mercredi.